

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
M. Midy

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.